

Chers lecteurs, chères lectrices,

Dans cette édition estivale du bulletin, vous aurez l'occasion de lire trois comptes rendus.

Dans un premier temps, Stéphane Anelli (p. 3 et p. 6) rend compte de deux tables rondes qui ont eu lieu en mai dernier. La première s'intitulait « Investir dans une entreprise certifiée de l'industrie du textile : Quelle performance financière et sociale ? » et la seconde « Investir dans une entreprise certifiée de l'industrie forestière : Quelle performance financière et sociale ? ».

Enfin, Marie-Andrée Caron (p. 9) présente le compte rendu du colloque International «SERVICES, INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE».

Bonne lecture à tous et à toutes!

O e c o n o m i a H u m a n a

Juin et juillet 2008

Éditorial, François Décary-Gilardeau, rédacteur en chef
Decary-Gilardeau.Francois@uqam.ca

Le Maire, cet urbaniste en chef

Commençons par un constat, le développement durable appelle à un changement de paradigme. Dit simplement, Le concept de durabilité nous oblige à reconnaître que tout développement n'est pas nécessairement du bon développement. Ni immobilisme, ni aplativisme, il convient simplement de mettre en premier plan le bien commun des sociétés actuelles et futures et à les distinguer des simples indicateurs économiques associés à la croissance. Appliquée à la ville, l'inclusion de critères environnementaux à la base de la réflexion et de critères sociaux comme finalité du développement durable implique de moduler les projets de développement pour leur permettre de répondre aux besoins du présent et du futur dans une perspective de long terme et de très long terme. En effet, les infrastructures urbaines durent des dizaines d'années, voir des centaines d'années. Cela nous oblige à anticiper les grandes tendances urbanistiques et à faire de la prospection par rapport aux besoins des citoyens des villes du futur.

Un peu de prospection

Pas besoin d'être un grand spécialiste pour comprendre que le modèle autobungalow-banlieu, ce que certains ont appelé la trilogie du gaspillage, n'est pas durable. L'automobile et les grandes routes urbaines ont rendu possible la banlieue et la banlieue rend dépendant de l'auto. C'est pourquoi l'Union européenne se donne comme priorité par

rapport aux villes durables « la maîtrise de l'étalement urbain ». Combiné à la raréfaction du pétrole et aux alternatives qui socialement et écologiquement ne semblent pas avoir grand-chose à envier des sources fossiles, on comprend que l'automobile individuelle n'aura été qu'une brève aventure dans l'histoire de l'humanité. Il convient donc, dans une perspective de développement durable, de planifier les développements urbains à l'extérieur de la pensée centrée sur l'auto et de favoriser des projets à forte densité de population basés sur un aménagement visant mixité sociale et urbaine.

Si l'on conçoit la ville en fonction des transports alternatifs, il faut repenser notre conception de la ville autant au plan urbanistique, plus global, qu'au plan architectural, plus local. Ainsi, il faut créer des quartiers où il fait bon vivre et qui offrent des services de proximité à ses résidents et construire des bâtiments minimisant la consommation de ressources. Les quartiers devront offrir l'ensemble des services nécessaires à une bonne qualité de vie et au travail, et cela, dans un rayon limité. Bref, une ville mixte où cohabitent activités économiques, accès à une grande gamme de services et densité de population élevée.

Inévitablement, cela nous oblige à remettre en question certains grands chantiers en infrastructures routières,

tels que le pont de la 25, l'autoroute Notre-Dame, la réfraction de l'échangeur Turcot et similairement le projet Devimco-Griffintown. Ces projets auront plutôt la conséquence inverse de sectoriser les espaces urbains, de permettre et d'encourager un étalement encore plus accentué. Bref, tout à l'opposé de la mixité ou du concept de la multifonctionnalité du territoire urbain.

La planification spatiale

Un des rôles fondamentaux de la ville est de planifier son développement. Quant au rôle du maire, il consiste entre autres à être l'urbaniste en chef, tâche qu'il doit accomplir d'une manière globale. Laisse à l'abandon, le développement parcellaire d'une ville mène à la dégradation de l'environnement. Conséquemment, un promoteur aura une vision parcellaire du développement d'une ville, malgré toute sa bonne volonté, car il se retrouve coincé entre des impératifs économiques et les demandes sociétales. C'est pourquoi l'administration publique doit encadrer fortement les projets immobiliers en imposant des critères et des obligations. N'est-il pas plus simple de prévoir que de réparer ? Par exemple, la grande valeur du quartier Griffintown sur un site exceptionnel avec un énorme potentiel mérite une attention particulière. En effet, il faut respecter le génie des lieux et non pas faire table rase sans égard au bâti. Loin de l'immobilisme, il faut absolument réutiliser les terrains vagues délaissés par l'industrie lourde et ainsi diminuer la pression faite envers les espaces ruraux et boisés des périphéries, mais en privilégiant la planification des quartiers et la conception du bâti sur

des critères d'adaptabilité, de pérennité et de mixité.

Pourtant, encore aujourd'hui, la ville de Montréal cherche plutôt un compromis entre d'une part certains avantages de la croissance économique et d'autre part les coûts environnementaux et sociaux d'un tel projet. À l'inverse, la réflexion doit se poser en termes de capacité environnementale et de contribution sociale autant sur le plan local, régional que planétaire. Ainsi, si l'on procède à une analyse coût-bénéfice du projet de Devimco, il ne faut pas seulement le mesurer sur une échelle à court terme, mais bien à long terme en mesurant les utilisations alternatives qui sont rendues impossibles en raison de ce projet. Cela nous pousse par contre vers des questions à connotation négative. En fait, à défaut de s'intéresser au nombre de logements sociaux qui seront construits, il faut s'attarder au nombre qui auraient pu être construits. Même observation en ce qui concerne les familles qui se sont installées à Griffintown versus celles, faute de logement, qui ont dû s'installer en banlieue.

Le développement durable nécessite de consommer et de se développer différemment. Ces deux attributs sont intimement liés lorsque l'on parle d'urbanisme. Une ville durable permettra une bonne qualité de vie, diminuera la pression sur les banlieues et ainsi minimisera l'empreinte écologique de ses résidents, autant en terme de ressources renouvelables que non renouvelables (pétrole et sol).

Le site Internet du mois



Fondé en 1971, *Interfaith Center on Corporate responsibility* est une coalition interconfessionnelle regroupant 275 investisseurs institutionnels totalisant un portfolio de plus de 100 milliards de dollars. En 2008, plus de 300 résolutions d'actionnaires ont été soumises aux assemblées générales de grandes corporations par le ICCR. Investisseurs sérieux et à long terme, la priorité de l'ICCR dans ses actions est, entre autres, d'éliminer les ateliers de misère et de combattre les changements climatiques.

En plus d'agir auprès des corporations, le site de l'ICCR regorge de ressources sur des sujets divers allant de la gouvernance d'entreprise, à l'accès à l'eau, jusqu'à la militarisation.

[HTTP://ICCR.ORG](http://ICCR.ORG)

Compte rendu de la table ronde

Investir dans une entreprise certifiée de l'industrie du textile : Quelle performance financière et sociale ?

Par Stéphane Anelli, étudiant au master 2 développement durable, Université Paris 9 Dauphine et en stage de recherche à la CRSDD

Invités

François Rebello : Chroniqueur pour la revue Commerce
Marie-Hélène Blais : Ancienne chercheuse à la CRSDD- Caisse de dépôt et placement du Québec
France Gravel : Écocert Canada
Marc-Henri Faure : Fibrethik
Michel Marcoux : Président, Avantages Services Financiers inc.

Animateur

Éric Desrosiers : Journaliste au quotidien Le Devoir

Gap, Nike et Wal-Mart sont toutes des entreprises qui ont fait l'objet de campagnes contre les ateliers de misère au cours des dix dernières années. Ces exemples illustrent d'ailleurs le fait que les violations des droits des travailleurs sont fréquentes dans l'industrie du textile. Toutefois, face à la pression exercée par les nombreux mouvements sociaux qui, à travers le monde, agissent en faveur d'un meilleur respect des droits de l'homme au travail, certaines entreprises du secteur textile ont réagi. Tout d'abord, elles ont effectué des contrôles sur les conditions de travail auprès de sites jugés à risque. Puis, progressivement, les entreprises ont commencé à adopter des codes de conduite.

Cette table ronde était donc l'occasion d'apprécier l'impact de la certification sur les performances financières et sociales des entreprises du textile.

Dans un premier temps, Marie-Hélène Blais nous a présenté quelques observations issues de ses recherches : la structure de coûts du secteur du textile montre que seul 12% du coût total est lié à la confection (ce qui inclut le coût des matières premières). Les marques (33%) et les détaillants (50%) expliquent donc en grande partie le coût final. Par ailleurs, il s'agit d'une industrie complexe qui oppose en amont de très nombreuses PME travaillant les tissus et les fibres à de grands groupes qui, en aval, organisent la chaîne d'approvisionnement des vêtements. À titre d'exemple, Gap a répertorié dans 50 pays près de 800 sous-traitants, qui sous-traitent parfois à leur tour.

Pour son étude, Madame Blais a mis en évidence quatre types de code de conduite :

- Corporatiste, orienté vers la protection des droits fondamentaux ;
- Associations d'affaires, fixant les standards acceptables;
- Multipartite, consensuel, basé sur les conventions de l'OIT;
- Intergouvernemental, les plus contraignants.

Ce découpage, selon certaines variables, a permis de constater que l'adoption d'un code de conduite n'influence pas de façon significative la performance financière des industries dans le secteur du textile. En d'autres termes, aucun effet positif n'a pu être observé et ce, malgré le fait que les investisseurs ne pénalisent pas les firmes responsables. Il semble qu'il soit très difficile de mesurer une telle relation lorsque plusieurs fonctions entre en considération, notamment le degré de médiatisation de l'entreprise. Par ailleurs, de très nombreuses études se sont révélées peu concluantes à cause de difficultés méthodologiques telles que le nombre de variables et le problème de colinéarité.

François Rebello, fondateur du Groupe Investissement Responsable, leader québécois en matière de services-conseils extra financiers, considère que l'adoption d'un code de conduite fait suite à une crise généralement médiatisée qui entraîne une chute boursière ; cette réaction « salvatrice » devrait donc s'accompagner d'une hausse du titre. Celui-ci souligne, par contre, qu'un code éthique doit être formulé en collaboration avec une ONG sans quoi sa valeur et sa crédibilité sont quasi-nulles. Bref, il s'agit de faire des profits dans le respect des droits fondamentaux, d'où l'importance également du droit international dans un contexte globalisé qui facilite l'émergence d'industries profitant des vides juridiques entre les droits nationaux.

Les investisseurs doivent donc assumer leurs responsabilités et contribuer ainsi à solutionner les problèmes sociaux en se demandant où vont leurs investissements. C'est également l'avis de Michel Marcoux, PDG fondateur d'Avantages Services Financiers Inc. et auteur du Guide *Les 100 meilleurs fonds 2008*. Un fonds mutuel est un

investissement qui met en commun des sommes d'argent provenant de nombreux individus et qui investit cet argent selon les objectifs préétablis du fonds. Les gestionnaires financiers professionnels prennent, au nom de ceux qui investissent dans les fonds, des décisions visant l'achat et la vente de placements, tels que des titres du marché monétaire, des obligations et des actions. Les fonds éthiques (ou fonds socialement responsables) se distinguent des fonds traditionnels en tenant compte de critères d'ordre social et environnemental dans leur processus de sélection de titres. Les fonds éthiques sont donc des fonds gérés via des critères quantitatifs habituels (risque/rentabilité) mais auxquels on ajoute des critères plus qualitatifs liés à une certaine forme d'éthique.

Un gestionnaire de fonds éthique peut utiliser deux méthodes complètement différentes pour la sélection des valeurs mobilières : 1– Critères positifs : il choisit certains investissements en fonction de critères prédéfinis. Ainsi, un investissement pourra être choisie car il soutient le développement de l'économie de certains pays d'Afrique par exemple. 2– Critères négatifs : il exclut certains titres boursiers à cause principalement de leur métier. Ainsi les investissements dans le tabac ou l'armement peuvent être totalement exclus. Le gestionnaire aura une politique de gestion classique, sans réelle philosophie, mais exclura certains titres lors de ces investissements.

Quelque soit la méthode utilisée, la demande de ces produits financiers augmente. Les gens sont de plus en plus intéressés par ces options d'investissement et les entreprises commencent à y voir un avantage concurrentiel. Ainsi, le Mouvement des caisses Desjardins a établi un partenariat stratégique visant à accélérer la croissance de Ethical Funds Company, et ce, grâce à une distribution améliorée de leurs produits. Toutefois, Michel Marcoux déplore largement l'absence de norme précise.

En ce qui concerne l'industrie du textile, on constate qu'il n'y a pas de compagnie œuvrant dans ce secteur d'activité dans les portefeuilles éthiques. Seul l'entreprise Gildan représenta l'industrie textile dans un fond éthique, mais elle fût rapidement évacuée des valeurs considérées comme socialement responsables. En effet, une crise médiatique résultant de la dénonciation, par la CBC, des conditions de travail dans les ateliers au Honduras et au Mexique malgré les codes éthiques mis en place quatre ans auparavant par la firme ébranla la confiance des investisseurs.

Marc-Henri Faure, dernier intervenant de cette table ronde, a livré un témoignage touchant quant aux conditions de travail sur le terrain à partir de ses expériences en Inde. Il a participé activement

à la création de FibrEthiK, une coopérative de solidarité sans but lucratif, œuvrant dans le commerce équitable de biens non alimentaire, notamment le coton. Par l'entremise de cette coopérative, Marc-Henri Faure a découvert d'une part que plusieurs acteurs s'engagent dans un développement plus harmonieux des échanges commerciaux et d'autre part les conditions, parfois terribles, dans lesquelles sont fabriqués les chandails et autres produits textiles. Ainsi, il a constaté que le prix du coton atteint des niveaux très bas, ce qui s'explique par le surplus mondial de coton dû en partie aux américains qui subventionnent leur production, mais aussi à cause de l'utilisation des pesticides, fongicides et insecticides qui augmentent les récoltes. Conséquemment, les producteurs du sud n'ont qu'une solution : produire plus. Pour cela, ils s'endettent en achetant des produits chimiques agricoles qu'ils utilisent sans suivre les précautions nécessaires. Cela entraîne des conséquences terribles en termes de santé, notamment par de graves maladies de peau. On s'aperçoit au final qu'avec 1 kilogramme de coton on produit 300 grammes de tissu qui serviront à confectionner un seul chandail. Il aura fallu en moyenne 1 litre de pesticide par t-shirt.

Pour faire face à ces problèmes, FibrEthik s'est donné pour mission d'éduquer et de sensibiliser le public québécois à la consommation responsable, au commerce équitable et à la solidarité. De plus, FibrEthik propose des produits qui répondent aux critères du commerce équitable selon les certifications FLO-I et IFAT en important des articles de coton équitable.

Bref, cette table ronde a été l'occasion de partager des points de vue différents sur les problématiques sociales dans l'industrie du textile mondiale et, par le fait même, elle a permis d'élaborer une vision plus globale du rôle et de l'impact de la certification dans cette industrie. Riche de la diversité des intervenants, les échanges ont permis de mettre en exergue que les codes de conduite ne sont pas garant du respect des droits des travailleurs. Par ailleurs, il a été souligné à plusieurs reprises le rôle, à définir, que devrait jouer les États pour renforcer les démarches responsables des entreprises du secteur textile.

En résumé, ces débats ont donné lieu à plusieurs questionnements tels que ceux-ci : Comment expliquer les difficultés que l'on éprouve à mesurer efficacement l'impact de la RSE sur la performance financière et sociale? Quel rôle pourrait jouer l'analyse du cycle de vie des produits textiles ? Comment inclure une dimension sociale sur l'étiquette des produits textiles ? Quelle responsabilité devraient assumer les États et les organisations supra-gouvernementales ?



CHAIRE

de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQÀM

**LE CONGRÈS NORD-AMÉRICAIN SUR LA RECHERCHE
EN COMPTABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE 2008**
(1^{ère} École d'été CSEAR en Amérique du Nord)

Du 7 au 9 juillet 2008, JMSB, Université Concordia, Montréal (Québec), Canada

Le congrès se tiendra dans la ville de Montréal (Québec), Canada, du 7 au 9 juillet 2008.

Le Centre for Social and Environmental Accounting Research (CSEAR) organise un congrès annuel (aussi appelé École d'été) au Royaume-Uni depuis près de 20 ans.

Dans un format similaire à celui de l'École d'été britannique, le congrès nord-américain se veut délibérément un rassemblement informel de chercheurs, enseignants, étudiants et praticiens intéressés par la comptabilité sociale et environnementale au sens large. Limitant le nombre de participants à une soixantaine, le congrès met l'accent sur un haut niveau d'interaction, de discussions et de débat dans une atmosphère amicale, constructive et détendue. Les universitaires, praticiens et étudiants de tous niveaux d'expérience confondus qui sont intéressés aux multiples facettes de la théorie, de la divulgation et de la pratique de la comptabilité sociale, environnementale et durable sont invités à y prendre part.

CONFÉRENCIERS INVITÉS

Professeur Roc Gray, professeur de comptabilité sociale et environnementale à l'École de gestion de l'Université de St-Andrews et directeur du Centre for Social and Environmental Accounting Research.

Mr. Dan Rubenstein, CA, MA, Président, Scales of Governance, Chercheur associé à l'Institut international de développement durable et retraité du Bureau du vérificateur général du Canada, où il agissait à titre de directeur principal.

Mr. Alan Willis, CA, consultant indépendant, œuvre depuis plus de 15 ans à titre de chercheur et d'auteur spécialisé des questions de comptabilité, de divulgation et de mesure de la performance environnementale et de développement durable. Membre fondateur du Comité de direction de la Global Reporting Initiative (GRI), il participe au développement des lignes directrices de la GRI depuis leur début en 1997 par le biais de nombreux groupes de travail sur le sujet.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site internet à l'adresse suivante :
http://johnmolson.concordia.ca/csear_na_2008/fr/

Compte rendu de la table ronde

Investir dans une entreprise certifiée de l'industrie forestière : Quelle performance financière et sociale ?

Par Stéphane Anelli, étudiant au master 2 développement durable, Université Paris 9 Dauphine et en stage de recherche à la CRSDD

Invités

Christian Messier : Directeur du Centre d'Etude sur la Forêt (CEF)

Kais Bouslah : chercheur à la CRSDD

René Dutrisac : BMR le Groupe

Animateur

Louis-Gilles Francoeur : journaliste au quotidien - Le Devoir

La forêt est un capital québécois fondamental, car elle jumelle sa grande valeur écologique avec son important potentiel économique. En effet, la forêt québécoise, qui représente 20 % des forêts canadiennes et 2 % des forêts mondiales, contribue généreusement à la purification et à l'oxygénation de l'air planétaire. De plus, elle constitue un puits de carbone inestimable, une réserve floristique et faunique précieuse et une ressource économique historique, incontournable et variée.

Cependant, au Québec, l'industrie forestière est en pleine crise. Depuis quelques mois les fermetures d'usine et le ralentissement des activités n'ont jamais été aussi graves. Plusieurs facteurs sont à l'origine du phénomène : les coûts élevés de la fibre et des copeaux, les charges fiscales québécoises, les coûts de production supérieur au marché, et les normes environnementales rigoureuses.

Dans un tel contexte, cette table ronde était certainement l'occasion de débattre sur l'avenir et la pérennité de l'industrie forestière québécoise. Plus particulièrement autour de la certification forestière et ses conséquences en termes de performance financière et sociale. Il est à noter que la norme Forest Stewardship Council (FSC) a rapidement été privilégiée par les intervenants.

Tout d'abord, l'intervention de Kais Bouslah, chercheur à la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable de l'UQAM, a permis de fixer le décor. En effet, en s'intéressant à la relation entre la performance financière et la performance sociétale, Monsieur Bouslah tente de savoir si le marché accorde une prime « verte » pour les entreprises certifiées. Pour cela, il nous a rappelés les principes de la certification forestière. Celle-ci s'inscrit dans un contexte mondialisé dans lequel on note l'émergence de Nouveaux Mouvements

Sociaux Economiques (NMSE). On peut d'ailleurs définir les NMSE à partir de la théorie de la mobilisation des ressources. Ils sont *des décideurs collectifs rationnels qui mobilisent leurs partisans et promeuvent leur cause à l'aide des meilleures stratégies disponibles sous la contrainte de ressources matérielles et cognitives limitées*. La certification forestière s'impose donc progressivement à l'ensemble de l'industrie comme un processus volontaire de vérification indépendante par rapport à des standards acceptés par des parties prenantes. Il s'agit d'un outil d'évaluation sociale et environnementale qui vise la promotion d'une gestion forestière durable. Dans son étude, Kais Bouslah a utilisé quatre systèmes de certification qu'il compare dans le tableau suivant :

Système de certification	FSC (1993)	SFI (1994)	CSAZ 808/809 (1996)	ISO14001 (1994)
Promoteur	ONG e. Green-peace; WWF; Amis de la Terre	American Forest and Paper Association (AF&PA)	Association Canadienne des Normes (CSA)	International Standard Organisation (ISO)
Approche (standards)	Performance	Processus	Hybride (mixte)	Processus
Vérifications exigées	Tierce partie	Première, seconde et tierce partie	Tierce partie	Première, seconde et tierce partie
Gouvernance	ONG avec un conseil international	Sustainable Forestry Board (SFB)	CSA	N/A
Financement	Fondation privées: 85% Membres: 15%	Membres: 82% Autres: 18%	Mem-bres: 100%	N/A

A partir de ces données, Monsieur Bouslah s'est questionné sur trois types de relation théorique entre performance environnementale et performance financière :

- Relations positive, selon la théorie des

parties prenantes, la valeur de l'entreprise dépend des coûts des revendications explicites et des coûts des revendications implicites. Selon la théorie des ressources, la disponibilité des ressources (qui traduit une bonne performance financière) fournit l'opportunité à l'entreprise d'investir pour améliorer sa performance sociale.

- Relation négative, la seule responsabilité de l'entreprise est de faire du profit pour ses actionnaires (Friedman, 1970).
- Relation neutre, il y aurait une absence de lien.

L'étude de Bouslah met en évidence que la certification n'a aucun impact significatif à court terme, et ce, peu importe le type de certification. Cependant, à long terme, la certification forestière a en moyenne un impact négatif sur la performance financière. En effet, l'adoption d'une certification ne semble pas être profitable dans la mesure où les avantages escomptés ne sont pas réalisés comparativement aux coûts associés. Toutefois il apparaît que l'impact de la certification forestière sur la performance financière à long terme dépend de qui l'octroie. Les entreprises certifiées FSC ne sont pas pénalisées par le marché contrairement aux entreprises ayant mis en œuvre les autres types de certification. Il semble donc opportun pour les gestionnaires d'adopter le système de certification FSC qui est en outre le plus promu par les groupes environnementaux. La recherche d'efficacité et de légitimité sont d'autres bonnes raisons de choisir ce système de certification.

Vers la certification

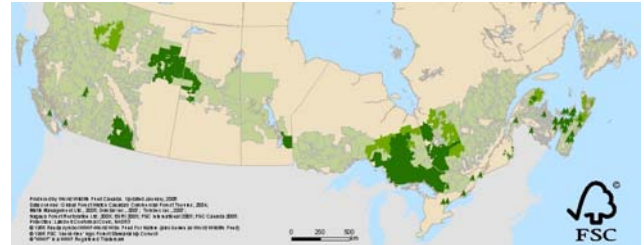
Ces derniers résultats font en quelque sorte le bonheur de Monsieur Bouslah qui considère que la norme FSC est intimement associée à la bonne santé des forêts. Développée en 1993, la norme FSC édicte 10 principes :

1. Respect des lois
2. Sécurité foncière, droits d'usage et responsabilité
3. Droits des peuples autochtones
4. Relations communautaires et droits des travailleurs
5. Bénéfices de la forêt
6. Impact environnemental
7. Plan d'aménagement
8. Suivi et évaluation
9. Maintien des forêts à haute valeur pour la conservation
10. Plantation

Sur le terrain, cela se traduit essentiellement par la protection des cours d'eau et de la faune, des vérifications annuelles, l'absence d'OGM et l'implication des populations locales. En termes de fonctionne-

ment, la certification FSC met en place une chaîne de traçabilité de la forêt au détaillant. La certification dispose de l'appui précieux d'un certain nombre d'ONG renforçant ainsi la crédibilité de ce système. Aujourd'hui, 26 millions d'hectares sont certifiés au Canada, représentant 18% des forêts canadiennes sous aménagement. À noter par ailleurs que plus de 25% des forêts certifiées FSC dans le monde le sont au Canada.

Répartition des forêts certifiées FSC au Canada



Mr Bouslah conclut que la norme FSC est non seulement bonne pour les forêts, mais aussi bonne pour les affaires grâce à une meilleure gestion des risques et des conditions de travail ainsi que l'amélioration de l'image, de la crédibilité et de la reconnaissance de l'entreprise.

Pour Mr Dutrisac, plus nuancé, la crise est réelle dans l'industrie forestière québécoise. Cependant, pour faire face aux enjeux environnementaux, il estime qu'il faut appuyer les industrielles par une sensibilisation aux objectifs environnementaux. Pour une gestion responsable, il faudrait interdire l'achat de bois étrangers pour préserver ainsi les entreprises locales de la concurrence internationale. Dutrisac a d'ailleurs mentionné qu'un très grand nombre d'entreprises de sciage ont dû mettre la clé sous la porte ces dernières années. Il prône également la responsabilisation pour la survie des forêts : attention de ne pas vider les forêts du Québec. Une gestion durable des forêts nécessite une grande réflexion commune.

Qu'est ce qu'une forêt ?

Enfin, Monsieur Messier a eu le plaisir de clôturer les interventions en nous présentant une vision écologiste de la certification forestière. Une forêt est, selon lui, un écosystème complexe et imprévisible d'où notre incapacité à prévoir le rendement d'une forêt. Ainsi, le forestier éduque la forêt pour produire le plus de bois possible.

Messier a expliqué que l'écologie a fini par mener à la certification en démontrant que même si aujourd'hui la certification est une des meilleures formes d'écologie, il n'en reste pas moins que la certification n'empêche pas la coupe des quelques forêts vierges qui existent encore. De

même, les exemples Finlandais et Suédois nous ont montré que malgré le pourcentage élevé de forêts certifiées, un grand nombre d'espèces sont menacées.

Enfin, Monsieur Messier a permis d'équilibrer les propos jusqu'ici dithyrambiques sur la norme FSC. Afin d'obtenir la certification CSA pour une forêt, les entreprises doivent mettre en place un comité consultatif qui réunit les acteurs régionaux intéressés par le territoire, que ce soit des regroupements de travailleurs, de chasseurs, des représentants autochtones ou des environnementalistes. Ce sont les membres du comité consultatif qui établissent la liste des critères à respecter. Or, si les acteurs locaux ont peu d'intérêt envers la protection de la forêt, la norme ne sera pas très stricte. À l'inverse, si les membres du comité sont rigoureux, les critères peuvent être aussi exigeants que ceux proposés par le FSC, sinon plus. Avec le FSC, nous avons donc certaines garanties que nous n'avons pas avec le CSA. La FSC semble donc meilleure que les autres systèmes de certification, mais ce n'est pas la panacée, a-t-il conclu.

La certification est donc être un bon outil de gestion durable des forêts. Les résultats de l'étude de Kais Bouslah ont montré que la certification FSC se révèle être la plus adaptée pour les gestionnaires. De l'avis général, la certification FSC présente des qualités que d'autres processus de certification ne

possèdent pas.

Soulignons qu'en 2004, le rapport Coulombe qui contenait 81 recommandations concluait que la forêt québécoise était surexploitée par l'industrie et qu'il fallait revoir à la baisse le calcul de la possibilité forestière, soit le volume de bois consenti à l'industrie. Par ailleurs, plusieurs organismes canadiens ont entrepris la mise en application de la gestion écosystémique en parallèle de la certification. Ce mode de gestion favorise le maintien de l'intégrité écologique des territoires forestiers aménagés et l'usage polyvalent des biens et services de la forêt. Cette forme de gestion va de pair avec la certification.

Bref, avec la récente réforme du régime forestier du Québec, la certification et la gestion écosystémique, tout semble être mis en œuvre pour parvenir à mettre un terme à la crise.

Pour aller plus loin : Article « Forestiers, vos papiers ! » paru dans la revue *Vision durable* d'avril 2008



ASSOCIATION SCIENCE TECHNOLOGIE SOCIÉTÉ

Terre en tête 2008 - 5e Biennale de l'environnement pour un développement durable se tiendra sur le site du parc de la Bergère, à Bobigny (Seine-Saint-Denis), du jeudi 25 au dimanche 28 septembre 2008. Dans un climat convivial et festif, ces quatre jours de forums, d'expositions, d'animations et de spectacles permettent à tous de prendre part aux débats et à la construction des grands chantiers de l'écologie urbaine et du développement durable. La précédente édition avait accueilli près de 200 partenaires et 50 000 visiteurs en 2006.

Conçue comme un outil participatif de démocratie écologique et d'éducation populaire au service de la citoyenneté, **Terre en tête** a pour ambition de renforcer la participation des citoyennes et citoyens et de l'ensemble des acteurs à l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques d'écologie urbaine et de développement durable.

Les associations, entreprises, collectivités territoriales, organismes de recherche et institutions internationales partenaires de **Terre en tête** offrent, par leur diversité, une plateforme unique d'information et d'échanges, un lieu de concertation et de confrontation des approches où peuvent être mis en débat et en construction, à toutes les échelles, les grands chantiers de l'écologie urbaine et du développement durable.

Des débats, des spectacles, des animations pédagogiques, culturelles et sportives, des expositions, un marché fermier, un restaurant solidaire, une librairie, un espace emploi et formation, une grande halle réunissant plus de 200 partenaires font de **Terre en tête** un espace original, convivial et festif de sensibilisation et d'éducation, permettant à tous d'appréhender pleinement les enjeux et les thématiques majeures du développement durable: climat, eau, air, terre, énergie, déchets, transports, biodiversité, santé, alimentation, agriculture, responsabilité sociale des entreprises, croissance et décroissance, démocratie, solidarité internationale, diversité culturelle...

Pour plus de renseignements : <http://www.ast.sasso.fr/site/manif.php?id=174> ou le_lien@ast.sasso.fr

20 ANS APRÈS LA COMMISSION BRUNDTLAND – QU’EN EST-IL DES INNOVATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES SERVICES ?

Compte rendu d’un colloque International «SERVICES, INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE», Poitiers (France), du 26 au 28 mars 2008

Organisé par le Centre d’Études sur le Développement Économique et Social (CEDES), équipe du Lab.RII (Laboratoire de recherche sur l’industrie et l’innovation) de l’Université du Littoral Côte d’Opale

Marie-Andrée CARON, CRSDD

En conférence d’ouverture de ce colloque, le directeur de l’Espace Mendès-France, **Didier Moreau**, souligne l’importance d’aller au-delà du développement, à partir d’une réflexion sur la notion d’usage qu’il mène en partenariat avec le Chili et le Brésil. Il cite Edgar Morin, membre du comité de direction de l’Espace Mendès-France, qui voit dans la notion de développement durable un concept ‘vaseline’ appliquée sur le développement. Pour le directeur de l’Espace Mendès-France, on ne devrait pas parler de développement durable avant d’avoir parlé de développement. Il souligne l’importance de créer les conditions d’un autre développement, en phase avec un avenir différent, d’une autre façon de se concerter sur le développement durable. Le développement durable est pour lui un mot valise, pour créer les conditions d’investissement des groupes locaux, pour créer le mode opératoire d’un autre développement, pour favoriser une alliance essentielle entre la recherche, la réflexion intellectuelle et scientifique et la société civile, pour réconcilier les oppositions entre individualisme et collectivité, entre militantisme et professionnalisme, entre société et imaginaire, entre le court terme et le long terme. La résolution de ces contradictions passe par la création d’une troisième voie, de manière à passer plus fondamentalement d’une logique de production à une logique de préservation. **Anne-Marie Crétiéneau**, maître de conférences (UFR Sciences économiques, Université de Poitiers) et chercheure au CEDES, responsable de l’organisation de ce colloque, souligne qu’il s’inscrit dans deux objectifs, d’abord 1. pour répondre à un besoin réel du milieu scientifique de réfléchir à nouveau sur le concept de développement durable, 20 ans après la commission Brundtland, avec un regard particulier sur le lien entre service et innovation, peu abordés jusqu’à maintenant, et ensuite 2. de mettre à l’avant scène, de façon positive, tout ce qui a été fait par les populations et les réalisations des autres acteurs. Elle souligne que cette approche ‘positive’ ou optimiste se reflète dans les papiers qui ont

été sélectionnés pour ce colloque. Finalement, elle montre que la question politique est centrale ‘dans toute cette affaire’, mais aussi la nécessité de repenser la notion de service puisque, comme elle le dit en citant Marshall Sahlins (anthropologue), une société peut se faire une conception tout autre des besoins et des moyens de les satisfaire ! **Jean Gaudrey** (professeur, Université de Lille 1) a soutenu en séance plénière, sous le titre *La crise écologique exige une révolution de l’économie des services*, l’importance de tenir compte de l’ensemble du bilan écologique de ce qui est nécessaire pour qu’un service puisse fonctionner, avant de juger de sa qualité en matière de durabilité, exercice qui souvent n’est pas fait. Au moins trois composantes doivent faire partie de cette évaluation, qui débouchera sur un découpage entre services ‘gagnants’ et services ‘perdants’: 1. le déplacement des personnes indispensable à la fourniture du service, 2. la consommation de ressources naturelles des prestataires (niveau de vie qui s’impose pour être prestataires de ces services) et 3. l’empreinte écologique du matériel requis pour offrir ces services (e.g. celle des ordinateurs et autres composantes électroniques). Ce qui l’amènera à montrer que la dématérialisation de l’économie est un mythe. **Williams Rees** (University of British Columbia) a présenté en visioconférence la déconstruction d’un bon nombre de postulats économiques, pour conclure sur une affirmation, qui donne à réfléchir, pour montrer à son tour la place du politique dans la problématique écologique: *The ecologically necessary is politically infeasible but the politically feasible is ecologically irrelevant*. **Marie-Andrée Caron** a présenté en plénière de clôture les résultats de deux projets qu’elle mène conjointement avec **Marie-France Turcotte**, **Corinne Gendron** et **Alain Lapointe** (un condensé de cette allocution est présenté dans ce numéro). Et finalement, **Christian Lemaignan** (chargé de mission à l’Espace Mendès-France) a montré en conclusion comment les communications présentées dans ce colloque dévoilent une transformation de l’économie selon la trajectoire suivante : économie de marché (capitalisme

libéral), économie de l'environnement (capitalisme dématérialisé), économie de la connaissance (capitalisme cognitif) et économie écologique (capitalisme relatif). La notion de services gagnants et services perdants de **Jean Gadrey** sera également reprise pour mettre en évidence les succès, mais aussi les limites, des innovations présentées dans ce colloque en matière d'habitations, de transports, de consommation, de tourisme, de services financiers et de services à la personne. Pour terminer, plus d'une centaine de communications ont été présentées (en séances parallèles) à ce colloque sur les thèmes suivants : éco-tourisme,

certifications (e.g. ISO26000), communication, consommation, clusters et réseaux d'innovation, innovation sociale, territorialité, économie de l'environnement, économie sociale, épistémologie du développement durable, management des services publics, dématérialisation de l'économie, transport, RSE, stratégie, gestion des ressources humaines, technologie de l'information, etc. Pour plus d'information, consulter le site internet suivant: <http://colloquesidd.blogspot.com/>.

CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQAM



APPEL À COMMUNICATIONS

Conférence internationale sur la Responsabilité Sociale des Entreprises

Conférence organisée conjointement par
la CRSDD, le RIODD, le CEREGMIA et l'ISIAM
du 26 au 28 février 2009 à Agadir

<http://www.crsdd.uqam.ca/Pages/agadir2009.aspx>
Agadir2009@uqam.ca

La Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable (CRSDD) de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM (ESG UQAM), le Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable (RIODD), le Centre d'Étude et de Recherche en Économie, Gestion, Modélisation et Informatique Appliquée, Université des Antilles et de la Guyane (CEREGMIA) et l'Institut Supérieur d'Informatique Appliquée et de Management (ISIAM) organisent conjointement une conférence internationale regroupant le plus grand réseau de chercheurs francophones en responsabilité sociale des entreprises (RSE) à Agadir du 26 au 28 février 2009. D'autres laboratoires et chaires collaborent à la réussite de cet événement : l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (Université de Fribourg), l'Unité de recherche EGID (Études sur le Genre et la Diversité en Gestion de l'École de gestion de l'Université de Liège), le PRISME (Pôle de Recherche Interdisciplinaire sur les Systèmes Managériaux et Économiques) de l'Université La Sagesse de Beyrouth, le CLERH (Conseil Libanais des Experts en Ressources Humaines), et l'Union Méditerranéenne des Confédérations d'Entreprises (UMCE-BUSINESSMED).

Dans la continuité des diverses manifestations et colloques scientifiques ayant récemment eu lieu sur le thème de la RSE, cette conférence se veut le lieu d'intégration des différentes pistes identifiées dans ces précédentes rencontres et ce, en vue de faire avancer le débat francophone sur la RSE, sa (ses) définition(s), ses acteurs, ses évaluations, les modalités pour s'assurer de son application et enfin la portée réelle de cette nouvelle composante de la stratégie des entreprises. Au-delà de privilégier la participation de chercheurs de renom, de jeunes chercheurs et de doctorants, cette conférence se veut une plate-forme où ceux-ci pourront partager leurs réflexions et résultats de recherche avec les acteurs de terrain.

Les thématiques privilégiées pour cette conférence sont :

- Les difficultés méthodologiques de conceptualisation de la RSE ;
- La contextualisation géopolitique de la RSE (notamment dans les pays du Sud) ;
- Les évaluations de la RSE : limites et portée ;
- Les acteurs de la RSE : confrontations, dialogue, partenariats ;
- RSE : vœux pieux ou implication réelle des entreprises ?
- La RSE et les performances des entreprises : financière, sociétale, environnementale...
- La RSE : cultures et éthiques sociales
- La RSE dans les rapports Nord-Sud : normalisations et nouveaux modes de régulation ;
- La responsabilité des FMN et leurs exigences à l'égard de leurs filiales et des sources d'approvisionnement (certifications, labels...).

Sans se restreindre à ces thématiques, le comité scientifique étudiera l'admissibilité de toute intention de participation et le cas échéant proposera des ajustements pour favoriser l'admissibilité des propositions ayant un potentiel intéressant pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs de cette conférence.

À noter que le français est la langue de communication pour cette conférence, mais que les lettres d'intentions peuvent être soumises en toute autre langue.

Types de contribution

Le comité scientifique privilégie deux principaux types de contribution: **communications** et **tables rondes**.

Les **communications** visent à présenter des résultats de recherches empiriques et/ou théoriques. Elles apportent une contribution d'ordre théorique, conceptuel, méthodologique ou épistémologique, compte tenu de l'état actuel des connaissances. Afin de permettre la meilleure programmation des communications, il est demandé aux auteurs d'envoyer une lettre d'intention de communication n'excédant pas 2 pages résumant le projet de communication qui doit énoncer la question de recherche, résumer succinctement la méthodologie et présenter brièvement les résultats lorsque disponibles.

Quant aux **tables rondes**, elles réunissent des chercheurs (et, parfois, des praticiens) reconnus pour leur expertise dans un domaine particulier. Les intervenants qui en font partie livrent leurs réflexions, idées ou analyses en lien avec l'objet de la table ronde, avant d'en débattre avec l'auditoire. Cette proposition n'excédant pas deux pages présentera l'objectif et l'intérêt de cette table ronde, de même que les questions précises qui y seront abordées ainsi que le nom des participants, leurs coordonnées et quelques informations attestant de leur expertise sur le sujet.

Toutefois toute proposition d'une autre activité qui permettrait d'enrichir le débat ou de mieux comprendre la RSE sera accueillie favorablement (à titre d'exemple, les études de cas).

La date limite pour la soumission d'une lettre d'intention de communication est le **30 juin 2008** ; celle d'une table ronde ou de toute autre activité est le **15 septembre 2008**.

TOUTES LES PROPOSITIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES À L'ADRESSE SUIVANTE :

Agadir2009@uqam.ca

Voir également la page du colloque
<http://www.crsdd.uqam.ca/Pages/agadir2009.aspx>

CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQÀM

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972#

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: crsdd@uqam.ca

Visitez notre site Internet

www.crsdd.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

crsdd@uqam.ca

Bulletin de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Rédacteur en chef : François Décary-Gilardeau

Rédactrice-adjointe : Sophie Lévesque

Collaborateurs : Stéphane Anelli et Marie-Andrée Caron

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.crsdd.uqam.ca.